La crise sanitaire n'arrête pas les projets

Le conseil municipal s'est réuni le 15 septembre 2020 à 20h00 sous la présidence du maire, André Ferrand.

Salle polyvalente – Mission contrôle technique : Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente et après étude des offres, la municipalité a décidé de retenir le choix de la SAS DEKRA pour un montant de 6 920,00 € HT pour la mission de contrôle technique.

Espace pour le 3ème âge : Le conseil municipal décide la création d'un espace pour le 3ème âge. Ce bâtiment jouxtera le projet de réhabilitation de la salle polyvalente, ce qui permettra de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement et économiser également le foncier de la commune.

Création de l'espace 3ème âge – sollicitation de subvention : Pour le projet de création de l'espace 3ème âge, le conseil municipal sollicite :

- Une aide auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement,
- Une aide auprès de la Région au titre de sa politique d'aménagement du territoire.

Station d'épuration du Ravoulet : Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Alban-d'Ay, suite à la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, a engagé la réalisation de travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement. Suite à la réalisation de ces derniers, la commune doit engager maintenant la mise en œuvre d'une nouvelle station d'épuration au niveau du bourg.
Monsieur le Maire indique que la commune de Saint-Alban-d'Ay a lancé une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration. Le mode de passation de ce marché est celui de la procédure adaptée.
Après avoir effectué l'examen comparatif des offres, l'analyse des offres fait ressortir le choix de l'entreprise SINBIO SCOP pour un montant de 39 922,50 € HT.

Référents dans la lutte contre l'ambroisie : L'ensemble du conseil municipal se désigne, à l'unanimité : « référent ambroisie » au titre de la commune de St Alban d'Ay.

Terrain de football – Pare ballons : Dans le cadre de l'acquisition d'un pare ballons, la proposition de SYNERGIE SPORTS, dont le siège social est situé à PELUSSIN (Loire), pour un montant de 20 425,80 € HT a été retenue.

Ecole publique du Petit Prince – Mise en place du cycle cirque : Le conseil municipal décide d'octroyer une participation pour l'animation cirque à l'Ecole publique du Petit Prince pour l'année scolaire 2020/2021 de la maternelle.

Cabinet d'orthophonie : Mme MAGNOLI Romy débutera son activité d'orthophoniste dans le local loué par la commune, situé à St Alban d'Ay, 540 rue de la fontaine, le 1er octobre 2020.

Ecoles / cantine / garderie : La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec un protocole sanitaire bien posé. La cantine est à nouveau installée dans les locaux initiaux soit à l'Espace Font Bénite, ainsi que la garderie à l'Ecole publique du Petit Prince.

Abri vélo : M. le Maire rappelle la mise à disposition de mobilier pour les vélos par le conseil départemental de l'Ardèche. L'installation sera faite prochainement au centre bourg.

Courrier de la ville du Teil (07402) : M. le Maire donne lecture du courrier de remerciement reçu de la ville du Teil, suite au don effectué par la commune de St Alban d'Ay dans le cadre du séisme du 11 novembre 2019.

Puits St Roch : M. le Maire remercie M. Denis TALANCIEUX et M. Franck BRUNEL pour le travail qu'ils ont fourni durant cet été : coulage de la dalle.

AAJSA/AAJSA section foot/SCRAP'AY : Mme DELOCHE fait part à l'assemblée qu'elle a établi un protocole sanitaire avec l'AAJSA / AAJSA section foot / SCRAP'AY, afin que ces associations puissent reprendre leurs activités.

Sollicitation d'occupation de voirie/commerce ambulant : M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Nathalie PETIT qui sollicite la municipalité pour l'occupation d'un emplacement sur le marché hebdomadaire de la commune pour vente de textiles divers.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme PETIT à occuper un emplacement. En contrepartie, elle devra s'acquitter du tarif des droits de place voté par délibération du 06 décembre 2012.